



Chers amis, chers pèlerins, chers membres priants,

Après avoir sillonné les chemins entre Chartres et Paris, dans les services ou bien à pied, nous voilà retenus à la maison.

Peut-être est-ce la maladie, les articulations rouillées, la garde de l'un ou de plusieurs petits enfants, ou encore la future naissance d'un bébé qui nous oblige à regarder nos proches partir sur ces routes salvatrices ?

Et tout cela nous empêche de participer avec nos pieds à ce pèlerinage que nous avons tant aimé !

Les organisateurs du pèlerinage de Pentecôte et moi-même avons souhaité la création d'un nouveau chapitre qui se nomme désormais le « chapitre des membres priants ».

Il s'agit pour ces membres priants de s'unir par la prière aux pèlerins, prêtres et religieux de ce pèlerinage de Chartres 2019.

Les intentions particulières collectées seront confiées aux pèlerins qui portent la Croix et les statues en tête de la marche. Les obligations des membres priants seront de réciter, pendant ces 3 jours, la prière du pèlerinage, le chapelet quotidien et si davantage de temps, lire les lectures et méditations du dossier spirituel.

Vous pouvez donc vous inscrire **AVANT LE 30 MAI 2019** et envoyer vos intentions par courrier grâce au bulletin ([à télécharger](#) ou disponible dans vos chapelles) à renvoyer à l'adresse suivante :

Pèlerinages de Tradition 20, rue Gerbert 75015 Paris

En retour, le livret d'accompagnement spécifique des membres priants vous sera envoyé.

Voyez donc, chers pèlerins, chers amis, et chers membres priants que tout est mis en place pour rompre les distances et l'isolement.

Nous formerons avec succès, nous l'espérons, un chapitre à part entière afin d'obtenir de nombreuses grâces.

Brigitte Vergeau
Membre priant référent
priants@pelerinagesdetradition.com